



Adultère et infidélité de mon mari

Par **petitefée**, le **25/09/2008 à 14:24**

mon mari me trompe avec une autre femme, il nie tout en bloc et dit que ce n'est qu'une amie
si j'arrive à le piéger avec des photos quels sont mes droits ?
peut t'il tomber pour faute ?
pourrais avoir droit à une pension car je ne travaille pas ?
comment est calculé la pension alimentaire pour mes enfants ?
ce sont des ados !
merci de m'aider à y voir plus claire !

Par **Marion2**, le **25/09/2008 à 14:41**

Bonjour,
En cas de divorce, du fait que vous ne travaillez pas, vous aurez certainement droit à une prestation compensatoire et une pension alimentaire pour vos enfants.
C'est le JAF qui statuera selon vos (ou votre manque) de revenus ainsi que sur rles revenus de vous époux, il prendra également en compte l'âge de vos enfants.
Effectivement si vous pouvez prouver l'adultère, vous engagerez un divorce pour faute.
Maintenant je laisse le soin à une personne compétente pour vous informer de l'importance, lors d'un divorce, des photos que vous pourriez prendre.
Cordialement

Par **petitefée**, le **04/10/2008 à 08:34**

merci beaucoup Laure pour votre réponse

Par **Patricia**, le **05/10/2008** à **20:30**

Bonsoir,

Vous pouvez entreprendre un divorce pour faute. Infidélité
Contacter un huissier de justice, habilité à rédiger un constat d'adultère.
Preuve incontestable pour un juge.

Cordialement